Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
http://assembly.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

5 juin 2023

Troisième partie de la Session ordinaire de 2023

(Strasbourg, 19 – 23 juin 2023)

GUIDE D'INFORMATIONS

Informations générales

L'Assemblée parlementaire tiendra la troisième partie de sa session ordinaire 2023 du 19 au 23 juin 2023.

En raison d'importants travaux de modernisation et de rénovation technique en cours dans l'hémicycle du Palais de l'Europe, les séances plénières de l'Assemblée se tiendront dans l'hémicycle du Parlement européen.

Accès, badges et sécurité

L'ensemble des participants à la session de l'Assemblée sont tenus d'observer les règles générales édictées par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et le Directeur général de l'administration quant à l'accès aux locaux du Conseil de l'Europe, au contrôle de l'accès, à la circulation à l'intérieur des dits locaux, aux contrôles de sécurité, et aux restrictions de l'accès et du déplacement, ainsi que les règles spécifiques édictées par l'Assemblée s'appliquant pendant les sessions.

- Les **membres de l'Assemblée, les secrétaires de délégations et de groupes politiques** qui ont habituellement accès à l'hémicycle de l'Assemblée et sont détenteurs d'un badge avec photo avec hémicycle en jaune ou d'un badge spécifique APCE avec photo auront accès au bâtiment du Parlement européen et à l'hémicycle sans autre formalité.

- Les personnes autorisées (les assistant.e.s en renfort des secrétariats des délégations, les personnes assistant les membres à mobilité réduite) pourront avoir accès à l'hémicycle en envoyant leur demande d'obtention d'un badge spécial « visiteur PE hémicycle » par email à aurelie.haug@coe.int.

- Les invités de l'Assemblée (invités du Président, invités des commissions et des groupes politiques dont le nom figure à l'ordre du jour de leurs réunions respectives), ainsi que les assistants personnels et les membres de la famille des membres, les membres honoraires et anciens membres de l'Assemblée, qui souhaitent avoir accès au Palais de l'Europe uniquement ou également à la tribune publique de l'hémicycle du Parlement européen, devront procéder à un enregistrement en ligne avant **le mercredi 14 juin à 12 heures**, en utilisant le lien suivant: https://forms.office.com/e/DrQcs1iuKH

  Formulaire de demande de badge

Passé ce délai, pour l'accès uniquement au Palais de l'Europe, toute demande additionnelle de badge effectuée par un parlementaire, une délégation nationale ou un groupe politique devra être adressée à Christine Willkomm (christine.willkomm@coe.int) en retournant le formulaire ci-dessous dans tous les cas au plus tard 1 jour ouvré avant la date désirée.

Badge request form final.xlsx

Pour l'ensemble de ces personnes, l'accès au bâtiment du Parlement européen s'effectuera par la passerelle située au 1er étage du Palais de l'Europe, sur présentation de leur badge et aux heures d'ouvertures indiquées ci-après (page 7).

- Les visiteurs individuels et les personnes non mentionnées ci-dessus qui souhaitent suivre les débats de l'Assemblée depuis la tribune publique de l'hémicycle du Parlement européen sont invités à s'enregistrer au préalable **jusqu'au vendredi 16 juin à 12 heures**.

  Enregistrement en ligne tribune publique Parlement européen

  L'accès au bâtiment et à la tribune – entrée et sortie – se fera exclusivement par le Bâtiment Louise Weiss du Parlement européen – 1 Allée du Printemps – sur présentation de la pièce d'identité que vous aurez renseignée dans le formulaire d'inscription. Les pièces d'identité numériques (via mobile) ne seront pas acceptées.

Les invité·e·s de marque de l'Assemblée, tels que les Chefs d'Etat, Premier ministres et ministres, seront accueilli·e·s par l'entrée protocolaire du Parlement européen (arrivée en voiture officielle).

Hémicycle du Parlement européen

Un plan de l'hémicycle du Parlement européen sera mis à la disposition des membres de l'Assemblée, à l'entrée de l'hémicycle, avec indication de leur numéro de siège. Selon la décision du Bureau du 25 mai 2023, le placement dans l'hémicycle sera organisé par groupes politiques.

Les membres de l'Assemblée devront « signer » le registre électronique de participation en badgeant les totems qui seront installés au niveau de la passerelle conduisant à l'hémicycle du Parlement européen.

Le Parlement européen interdit toute boisson ou nourriture dans l'enceinte de son hémicycle.

Service de la séance

Les membres et les secrétariats continueront de s'adresser au Service de la Séance dans ses bureaux habituels au 1er étage derrière l'hémicycle de l'Assemblée (Palais de l'Europe), pour toute demande ou pour le dépôt des amendements et de textes. Une partie du personnel du Service de la Séance sera également présent aux heures des séances plénières dans l'hémicycle du Parlement européen.

Distribution des documents

Le comptoir des documents au 1er étage du Palais ne sera pas accessible pendant toute la durée des travaux.

L'ensemble des documents relatifs aux travaux de l'Assemblée et aux séances sera mis à la disposition des membres de manière électronique (publication sur le site internet de l'Assemblée, mise à disposition sur l'application PaceApps, envoi le cas échéant par email aux secrétariats des délégations).

Un nombre limité de documents de séance seront mis à la disposition des membres sur des présentoirs devant l'hémicycle du Parlement européen ainsi qu'au niveau des ascenseurs du 5ème étage du Palais (l'ordre du jour de la partie de session, les recueils des amendements et les listes des orateurs).

Médias

Les séances de l'Assemblée dans l'hémicycle du Parlement européen seront retransmises en direct (live stream), accessibles depuis le site internet du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée.

L'ensemble des activités médiatiques (accueil de la presse, Médiabox, conférence de presse, etc.) resteront organisées au Palais. Les journalistes auront accès à la salle de presse (salle 4 du Palais) ainsi qu'au foyer de l'hémicycle du Parlement européen sur présentation d'un badge d'accès spécial.

Réunions, réunions non-officielles (side-events) et expositions

L'ensemble des réunions officielles (commissions, groupes politiques, Bureau et Comité mixte) ainsi que les réunions non-officielles, se dérouleront au Palais de l'Europe (salles de réunion du 2ème étage).

Les réunions non-officielles se tiendront les mardi, mercredi et jeudi de 12 h 45 à 13 h 45. La liste de ces réunions est publiée sur la page de la session du site internet de l'Assemblée.

Le nombre d'expositions autorisées au Foyer de l'hémicycle est limité en fonction de la faisabilité.

Assistance technique auprès des délégations

Un stand d'assistance technique ("Help Desk"), géré par l'équipe 'Solutions numériques' du secrétariat de l'Assemblée, sera à la disposition des délégations au 1er étage (à côté de la Media Box du Foyer de l'hémicycle, sur le chemin du Parlement européen) pour toutes les questions relatives à l'utilisation des applications numériques de l'APCE.

Restaurant et bar

Les déjeuners officiels auront lieu au Restaurant Bleu du Palais.

Le Bar des parlementaires du Palais ainsi que le Bar des membres au Parlement européen seront ouverts pendant la semaine de session.

Vous trouverez les informations relatives aux prestations et aux horaires d'ouverture des différents espaces de restauration à la fin du présent guide (page 9).

Informations du Service de la Séance

Délais d'enregistrement des membres // Listes d'orateurs // Amendements

Les Secrétaires de délégations sont prié·e·s de bien vouloir prendre note des délais suivants :

- **Pouvoirs pour toute la partie de session**
  → à soumettre au Service de la Séance au plus tard une semaine avant le début de la partie de session et dans toute la mesure du possible **avant vendredi 9 juin à midi.**

- **Notification de suppléances pour toute la partie de session, par séance**
  → à soumettre au Service de la Séance au plus tard **le vendredi 16 juin à midi.**

- **Amendements**
  → devront être déposés au moins deux jours ouvrés avant l'ouverture de la séance concernée, à l'exception des amendements relatifs à un rapport relevant de la procédure d'urgence (voir délais dans le projet d'ordre du jour de la session).

Procédures de votes / Identification des membres votants

❖ Hémicycle

Au cours des séances qui se tiendront dans l'hémicycle du Parlement européen, l'ensemble des votes se déroulera selon les modalités habituelles (vote électronique).

Des cartes de vote spécifiques seront confectionnées pour chaque membre de l'Assemblée, compatibles avec le système de vote électronique du Parlement européen.

Les **cartes de vote seront remises aux secrétaires de délégations lors de la réunion du lundi 19 juin en salle 3 (10 h à 11 h).**

Si le secrétaire de délégation ne peut pas assister à la réunion, les cartes de vote seront disponibles ce jour-là à l'entrée de l'hémicycle du Parlement européen à partir de 14 h.

Chaque membre devra restituer sa carte de vote à l'issue de la dernière séance à laquelle il participera au cours de cette partie de session. Une urne sera placée à l'entrée de l'hémicycle pour recueillir les cartes de vote. A défaut, les secrétaires de délégations sont invités à collecter les cartes et à les remettre au Service de la Séance à l'issue de la partie de session.

❖ Aucune élection ne figure à l'ordre du jour de la partie de session de juin.

Informations pratiques

1. Accès au Palais de l'Europe

Ouverture de l'entrée principale du Palais de l'Europe

Lundi 19 juin au jeudi 22 juin	**7:00 – 21:00**
Vendredi 23 juin	**7.00 – 18 :00**

Les délégations sont invitées à utiliser l'entrée principale exclusivement.

2. Presse et MediaBox

Retransmission : la session sera diffusée en direct (en français, anglais, allemand et italien) sur le site de l'APCE.

Accréditations presse : avant de remplir le formulaire d'accréditation, veuillez contacter la Direction de la communication par e-mail (accreditation.press@coe.int) pour prendre connaissance des dispositifs spéciaux Session.

Les journalistes accrédités pourront suivre les débats en plénière depuis la Salle de presse (salle 4) et auront accès au foyer de l'hémicycle du Parlement européen sur présentation d'un badge d'accès spécial.

La MediaBox sera opérationnelle pendant cette partie de session.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Division de la communication de l'APCE, pace.com@coe.int, tél. +33 3 88 41 31 93

3. Banque

La banque située dans le hall d'entrée du Palais sera ouverte de 8 h 30 à 17 h 30.

4. Bureau de poste

Le bureau de poste situé dans le hall d'entrée du Palais sera ouvert de 9 h 15 à 13 h et de 14 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h 15 à 13 h le vendredi.

5. Le kiosque à journaux

Le kiosque à journaux situé dans le hall d'entrée du Palais sera ouvert de 8 h à 18 h.

6. Service médical

Le service médical sera assuré pendant la partie de session à partir de 8h30. Il se situe au rez-de-chaussée, à l'entrée principale du Palais. Le numéro d'appel du service médical est le 2442. En cas d'urgence, téléphonez au 3300 d'un poste fixe ou 00 33 3 88 41 3300 d'un téléphone portable.

Une antenne médicale (urgences uniquement) sera présente au Parlement européen aux heures de séance.

7. Ouverture de la passerelle entre le Parlement européen et le Conseil de l'Europe

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi 19 juin de 12 h à 19 h

Mardi 20 juin à jeudi 22 juin de 12 h à 21 h

Vendredi 23 juin de 9 h à 14 h 30.

8. Contacts

Valérie CLAMER
Chef du Service de la Séance, de l'innovation technologique et des événements
valerie.clamer@coe.int

Annick SCHNEIDER
Assistante administrative principale
+ 33/3 88 41 2549 // 06.85.74.73.00
annick.schneider@coe.int

Service de la Séance

Rachel MOREL
Assistante administrative principale
+ 33/3 90 21 4596
rachel.morel@coe.int // table.office@coe.int

Recommandations médicales

Dans le cadre de la prévention des maladies infectieuses respiratoires et notamment de la Covid-19, il est recommandé aux membres de l'Assemblée et aux participants à la session d'adopter les bons réflexes suivants :

· Règles universelles d'hygiène respiratoire : l'hygiène des mains, les gestes barrières et la ventilation des lieux clos/mal aérés :

- L'hygiène régulière des mains avec un lavage à l'eau et au savon pendant 30 secondes ou par friction avec du gel hydro alcoolique le plus souvent possible ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux, de se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude et de recourir à des mouchoirs à usage unique ;
- Ventilation des lieux clos/mal aérés.

En cas de symptômes (rhume, mal de gorge, toux, fatigue anormale, céphalées inhabituelles ou signes digestifs) évoquant une possible COVID-19 ou d'autres infections respiratoires :

- Porter un masque FFP2 ;
- Se faire tester contre la Covid-19 (par un test antigénique ou RT PCR, les autotests ne sont pas recommandés) et/ou consulter un médecin pour préciser le diagnostic, si nécessaire. :
    - En cas de Covid-19 avérée : porter en permanence un masque FFP2 pendant 10 jours à partir du début des symptômes, ne pas partager de repas et de collation. Eviter au maximum des contacts avec des personnes à risque de forme grave de Covid-19. Informer les personnes avec lesquelles on a été en contact pendant la période contagieuse, dans les 48h précédant l'apparition des symptômes.
    - En cas d'autres infections respiratoires : porter un masque chirurgical ou FFP2 pendant toute la durée des symptômes, éviter si possible le partage de repas ou de collation, éviter dans la mesure du possible de côtoyer des personnes vulnérables.

Si vous êtes cas contact, il est recommandé de porter un masque chirurgical ou FFP2 pendant 7 jours, après le contact. En cas d'apparition du moindre symptôme, porter un masque FFP2 et se faire tester (par un test antigénique ou RT PCR, les autotests ne sont pas recommandés). Eviter le contact avec les personnes vulnérables.

En cas de symptômes apparentés à la Covid 19, il sera possible de faire un test auprès du service médical du Palais uniquement.

Restauration

Offre / lieux / horaire

Palais de l'Europe

Lieu	Prestations	Horaires[1]
Restaurant Bleu (et Galerie Portugaise)	Restauration à la carte Service à table Consommation sur place	Lundi – vendredi 11h30 – 14h30
Self, Brasserie	Restauration collective Consommation sur place	Lundi – vendredi 12h00 – 14h00
Bar des Parlementaires	Viennoiserie Boissons chaudes et froides Sandwiches, salades, snacking froid Consommation sur place et à emporter	Lundi 09h00 – **18h00** Mardi, mercredi, jeudi 08h00 – **18h00** Vendredi - **Fermé**
Bar des 12 étoiles	Viennoiserie Boissons chaudes et froides Sandwiches, Salades, snacking chaud et froid Consommation sur place et à emporter	Lundi à vendredi 08h00 – 15h00

Bâtiment du Parlement européen

Bar des membres	Boissons chaudes et froides Collations légères	Lundi – 14h00 à **17h30** Mardi & Mercredi 14h00 à **19h00** Jeudi 16h00 à 19h00 Vendredi - Fermé

Afin d'améliorer la qualité de son service, notre prestataire de services de restauration renforcera son personnel, augmentera le nombre de caisses au bar des parlementaires et communiquera à l'avance les offres de snacks de la semaine. L'offre de snack sera disponible à partir de 11h00 au Bar des Parlementaires et au Bar des 12 étoiles pour permettre une distribution plus fluide.

Une nouvelle application en ligne (Foodi) vous permettra également de consulter à l'avance les menus du Blue Restaurant et du self-service. https://app.foodi.fr/homepage

[1] Les horaires des différents espaces de restauration sont susceptibles d'être modifiés.

Des jetons de café seront également disponibles à la vente pour réduire le temps d'attente au Bar des Parlementaires.